ARRETE DU CONSEIL DE VILLE

Le Conseil de Ville de la Commune municipale de Delémont

- vu:
- le rapport du Comité de fusion du 25 février 2013 ;
- les dispositions de l'art. 29, al. 8 du Règlement d'organisation de la Commune municipale ;
- sur proposition du Conseil communal;

<u>arrête</u>

- 1. Le principe, pour le Conseil communal, de poursuivre l'étude du projet de fusion de communes concernant Delémont et 12 communes voisines est accepté.
- 2. La votation populaire aura lieu lorsque l'étude aura été menée à son terme.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE La présidente : La chancelière :

Anne Froidevaux

Edith Cuttat Gyger